

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
le ministre de l'Équipement, des Transports,
du Logement, du Tourisme et de la Mer

Paris, le 05 AVR 2004
Référence : Sec_E/04003712 - GRD:04001962



Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu appelé mon attention sur le projet de contournement autoroutier de Lyon (COL) ainsi que sur les projets d'autoroutes A45 et A89.

Concernant le COL, le débat public, organisé du 15 octobre 2001 au 15 février 2002 par la Commission nationale du débat public, a montré que l'intermodalité, qui constitue un enjeu indispensable en matière de développement durable de notre territoire, est devenue un objectif important pour les maîtres d'ouvrage et pour le public. Par ailleurs, ce débat a fait la démonstration que ce projet n'entraient pas en compétition avec le contournement ferroviaire, mais qu'ils étaient bien complémentaires, que leur localisation respective était pertinente et enfin qu'ils contribuaient de manière active au respect des objectifs du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise.

Le Comité interministériel de l'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 a ainsi pris acte du large consensus ressortant de ce débat et en particulier sur la nécessité de résorber la congestion du nœud lyonnais.

Le débat public a certes mis en évidence une opposition forte, structurée, notamment de votre collectif quant au passage à l'ouest de Lyon de ce projet compte tenu de la grande sensibilité et de la qualité des territoires traversés mais aussi un soutien non moins ferme d'une large catégorie des acteurs institutionnels et socio-professionnels soucieux de trouver des réponses à l'engorgement progressif du cœur de Lyon.

Face à un projet de cette ampleur et de cette nature s'inscrivant dans des territoires dont la sensibilité environnementale est reconnue, les questions déjà très précises qui ont été formulées ne pourront trouver des réponses adéquates qu'au travers d'études de tracés plus approfondies.

Monsieur Camille MORDELET
Secrétaire général du
Collectif du Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais
16 Chemin de Fourvière
69280 STE CONSORCE

C'est pourquoi j'approuverai prochainement le cahier des charges des études préliminaires sur l'option ouest en tenant compte des observations formulées à l'occasion du débat public. Les études préliminaires devront permettre d'apporter des réponses plus étayées notamment quant à la capacité du projet à décongestionner durablement la traversée de Lyon, à sa rentabilité socio-économique, à la qualité de son intégration dans les territoires. Sur ce dernier point d'ailleurs, les enjeux forts, identités tant sur l'agriculture et la viticulture que sur le milieu naturel et le parc naturel régional du Pilat, seront pris en compte avec une très grande attention.

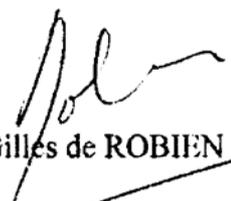
S'agissant de l'autoroute A45, le CIADT a pu prendre acte des concertations tenues à l'été 2003 et a pu constater que les conditions étaient maintenant réunies pour poursuivre les études de ce projet dans la perspective de sa mise en concession.

Le 20 janvier dernier, j'ai approuvé la bande d'études et les principes de passage du tracé permettant de poursuivre les études d'avant-projet sommaire en vue de la prochaine étape, c'est à dire l'enquête publique. L'objectif sera de parvenir à la lancer avant la fin 2005.

Concernant enfin l'autoroute A89, depuis la déclaration d'utilité publique, nous travaillons à l'intégration de ce projet dans la concession de la société ASF conformément aux décisions du CIADT. Ce travail devrait aboutir d'ici l'été.

Je prends note de votre position et de vos préoccupations et vous assure qu'il y sera accordé la plus grande attention dans le cadre de ces études. A cet égard, je tiens à vous confirmer mon engagement à identifier, dans un souci de développement durable des territoires concernés, le meilleur compromis possible entre les objectifs techniques et fonctionnels assignés à ce projet et la minimisation des impacts urbains et environnementaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gilles de ROBIEN